



Département du Morbihan  
Appel à projets 2020

CORPS, ESPACES SENSIBLES #2  
Résidence de création chorégraphique *in situ*

**Corps, Espaces sensibles** est un appel à projet de résidence de création chorégraphique dans les Espaces Naturels Sensibles<sup>1</sup> du Morbihan.

Le Département du Morbihan, dans le cadre de sa politique culturelle, porte une attention particulière à la création artistique et à sa diffusion sur le territoire. Un programme de résidences d'artistes professionnels a été mis en œuvre afin de soutenir la création et d'encourager la rencontre entre le public morbihannais, les artistes et les œuvres.

Le Domaine départemental de Kerguéhennec est un centre d'art contemporain qui a pour vocation de favoriser, soutenir et promouvoir la rencontre entre les patrimoines (naturel, culturel et paysager) et la création artistique contemporaine.

Le Morbihan est riche d'une mosaïque de milieux naturels remarquables et fragiles. Conscient des enjeux et soucieux d'assurer la pérennité de ces espaces, le Département du Morbihan mène depuis bientôt 30 ans une politique de préservation et de valorisation de ces milieux singuliers, classés « Espaces Naturels Sensibles ».

Cet appel à projet est mené en collaboration avec le TRIO..S/Scène de Territoire pour les arts de la piste à Inzinzac-Lochrist, le Canal Théâtre du Pays de Redon/Scène conventionnée d'intérêt national, La Grande Boutique à Langonnet et Danse à Tous les Etages/Scène de Territoire pour la danse.

---

<sup>1</sup> L'**Espace naturel sensible** a été institué par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976. Il s'agit des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».



## 1- Objectifs

L'appel à projets a été conçu dans l'intention de susciter de nouvelles approches, plurielles et sensibles, des espaces naturels par la création chorégraphique et par l'expérience du corps et du mouvement.

A travers la création chorégraphique contemporaine, les objectifs de cet appel à projet sont les suivants :

- engager de nouveaux dialogues entre le corps et l'espace naturel
- renouveler la lecture des paysages
- proposer une expérience artistique et sensorielle
- favoriser un renouvellement des publics et leur appropriation de la création artistique contemporaine
- développer un échange et un partage sur la vulnérabilité de ces espaces naturels et de la biodiversité par la création artistique

L'équipe de création retenue dans le cadre de *Corps, Espaces Sensibles #2* sera invitée à s'immerger dans les espaces du Domaine de Kerguéhennec à Bignan pour y créer une œuvre, et à résider dans d'autres espaces naturels afin d'y concevoir l'adaptation de l'œuvre destinée à y être diffusée. Le choix de ces espaces sera approfondi avec l'équipe de création retenue ; ces espaces peuvent être des forêts, des prairies, des espaces dunaires, des landes, des marais ...

Le travail de création pourra faire l'objet, en accord avec l'équipe artistique et avec les partenaires de la diffusion, d'un programme d'actions culturelles avec des publics spécifiques (enseignants et scolaires, personnes accompagnées socialement, publics de l'enseignement artistique...), ainsi que de temps de rencontres et d'échanges avec le public.

## 2- Qui peut participer ?

Les artistes professionnels engagés dans la création chorégraphique, associant s'ils le souhaitent d'autres champs de la création artistique.

Lors de l'étude des candidatures, une attention particulière sera portée aux projets associant des acteurs issus des domaines de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.

## 3- Conditions de la résidence

La durée de la résidence est de trois semaines minimum, réparties entre le Domaine de Kerguéhennec et d'autres sites naturels morbihannais.

L'hébergement pourra être assuré au Domaine de Kerguéhennec.

L'œuvre créée durant cette résidence sera diffusée par le Département du Morbihan et par les partenaires organisateurs de spectacle, le TRIO..S/Scène de Territoire pour les arts de la piste à Inzinzac-Lochrist, le Canal Théâtre du Pays de Redon/Scène conventionnée d'intérêt national,



La Grande Boutique à Langonnet et Danse à Tous les Etages/Scène de Territoire pour la danse, dans différents espaces naturels sensibles.

La diffusion de l'œuvre fera l'objet de contrats de cession, selon les conditions financières agréées qui seront précisées dans la convention de résidence.

#### 4- Soutien en coproduction

Le projet sélectionné se verra attribuer un apport en coproduction destiné à la résidence de création. Le montant de cet apport sera au maximum de 15 000 €, déterminé en fonction du projet et de son budget prévisionnel global.

Cet apport est destiné au financement de la résidence de création : salaires, frais de séjour et de déplacement, frais techniques.

#### 5- Calendrier prévisionnel

Diffusion de l'appel à projets : décembre 2019

Date limite de dépôt des dossiers : 21 février 2020

Sélection du projet : mars 2020

Périodes de résidence : avril à octobre 2020

Diffusion dans les espaces naturels sensibles (dont le Domaine de Kerguéhenec) et actions culturelles, en coopération avec les partenaires de la diffusion sur la saison 2020-2021

#### 6- Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note de présentation du projet artistique
- La présentation de la compagnie et/ou les CV des membres de l'équipe de création
- La durée et les périodes de résidence envisagées
- La fiche technique
- Le budget prévisionnel faisant état des différents apports financiers
- Le coût prévisionnel de cession

#### 7- Sélection du projet

Le projet sera sélectionné par un jury associant des représentants du Département du Morbihan, du TRIO..S à Inzinzac-Lochrist, du Canal à Redon, de La Grande Boutique à Langonnet et de l'association Danse à Tous les Etages.



Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- la pertinence du projet
- la composition de l'équipe de création et les références artistiques
- l'association de partenaires issus de l'environnement et de l'éducation à l'environnement
- la faisabilité technique
- l'adéquation du budget et des différents apports financiers

Suite à l'analyse des offres sur dossier, le Département se réserve le droit de négocier avec les 3 meilleurs candidats.

Les dossiers de candidatures sont à adresser par mail, en un seul fichier PDF (n'excédant pas les 10 Mo) avant le 20 février 2020 à [savv@morbihan.fr](mailto:savv@morbihan.fr)

---

## Informations

Marie Caër, chef du pôle des publics et de l'action culturelle

[marie.caer@morbihan.fr](mailto:marie.caer@morbihan.fr)